



## Commission des solidarités

### 424 - Placement familial et accueil par les tiers dignes de confiance

#### Propositions financières Budget Primitif 2014

#### Rapport n° CG/2013/100

##### Résumé :

Le Département est l'employeur de 433 assistants familiaux chargés d'accueillir des enfants confiés au Président.

A ce titre, le Département prend en charge le versement des salaires et différentes allocations destinées à compenser les charges d'entretien au bénéfice de l'enfant.

##### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

| Libellé Pôles | Libellé Direction                       | Projet Budget Primitif 2014 |
|---------------|---|-----------------------------|
| PAP           | Direction de l'Enfance et de la Famille | 24 800 000,00               |
|               | <b>TOTAL</b>                            | <b>24 800 000,00</b>        |

#### 4241 – Assistants familiaux

La hausse des crédits du BP 2014 par rapport au BP 2013 prend en compte le développement de l'offre d'accueil familial au regard des besoins identifiés en matière de placement ainsi que les augmentations réglementaires des salaires.

#### 4242 – Tiers dignes de confiance

Une des alternatives à l'accueil en collectivité ou au placement familial consiste à confier un enfant à une personne en qualité de tiers digne de confiance. Cette désignation intervient sur ordonnance judiciaire et ouvre droit à une indemnité moyenne de 458 € versée par le Conseil Général du Bas-Rhin.

La ligne de crédits correspondante est ajustée aux besoins repérés en matière de placements chez les tiers dignes de confiance.

#### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

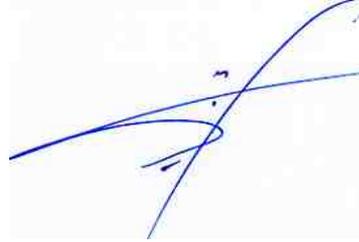
| Code | Libellé Mode d'action     | Crédits inscrits au BP précédent | Crédits proposés au BP |
|------|---------------------------|----------------------------------|------------------------|
| 4241 | Assistants familiales     | 23 395 500,00 €                  | 24 000 000,00 €        |
| 4242 | Tiers dignes de confiance | 900 000,00 €                     | 800 000,00 €           |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la Commission des Solidarités, et en accord avec la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2014.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL